

EVOLUTION ET SITUATION ACTUELLE DES GISEMENTS D'HUITRES PLATES DU BASSIN D'ARCACHON

PROGRAMME DE TRAVAIL PROPOSE AU COMITE DE GESTION REUNI LE 7 FEVRIER 1964

par Jean LE DANTEC

Le 18 février 1959 j'avais décrit devant le Comité de gestion l'évolution naturelle et les essais de régénération des gisements d'huîtres plates du Bassin d'Arcachon depuis le début du siècle, montré l'utilité du maintien des réserves naturelles, étudié les problèmes posés par une reconstitution : choix des emplacements, choix des huîtres, formalités et financement.

Le programme de travail suivant avait été adopté :

- 1° demander le classement et la gestion par la section régionale de l'estey de Payotte ;
- 2° demander éventuellement le classement et la gestion du « Petit-Nice » ;
- 3° réunir des observations sur le développement d'huîtres naturelles d'origines diverses (autofinancement) ;
- 4° prospecter les chenaux ouest et obtenir que la gestion d'un haut-fond soit confiée à la section régionale ;
- 5° établir alors en connaissance de cause la demande de subvention dans les formes indiquées.

Cinq ans après il est utile de faire le point et de préparer un nouveau protocole.

I. - COMPTE RENDU DES TRAVAUX ACCOMPLIS.

A - Expérience de l'estey de Payotte.

En amont du chenal de Graveyron l'estey de Payotte est creusé dans l'argile à près de 2 mètres en contre-bas du crassat voisin (fig. 1).

Un courant d'eau y coule constamment, venant du chenal de Ville et se déversant dans une anse de Graveyron, dont la profondeur à marée basse varie de 2,5 à 4 m.

Le sol, à fond d'argile et de vase, est recouvert d'une couche d'une dizaine de centimètres de sable et de débris coquilliers qui l'affermissent (fig. 2). Sur ce tapis de cérithes poussent des codium et des zostères marines. On y rencontre des troques et des coques, mais surtout des palourdes (*Tapes decussatus*), qui ont valu à l'estey le nom local de « rouy des coutoyes ».

Depuis 1954 des huîtres plates naturelles s'y développèrent, en amont de l'ancienne huître disparue de Hautebelle et grâce aux conditions toutes particulières de cet estey : fond coquillier ferme, permanence d'un courant d'eau à marée basse, salinité toujours légèrement plus forte que dans le chenal voisin de Graveyron.

Le gisement fut classé administrativement par arrêté du 18 juin 1959 sur une longueur de 500 m en amont de l'embouchure et une largeur de 8 m.

Dans une communication à la section régionale le 25 novembre 1959 je proposais d'ensemencer la « rouy » en « tout-venant » originaire des bancs reconstitués de la rivière d'Auray, soumis à des variations de salinités comparables à celles de Payotte avec des températures plus basses. En dépit de leur qualité médiocre ces huîtres avaient de fortes chances de se développer mieux que des sujets de meilleure apparence provenant de milieux plus riches, tels ceux de la baie de Quiberon par exemple. D'autre part les débris coquilliers portaient une quantité énorme de naissains (dans des

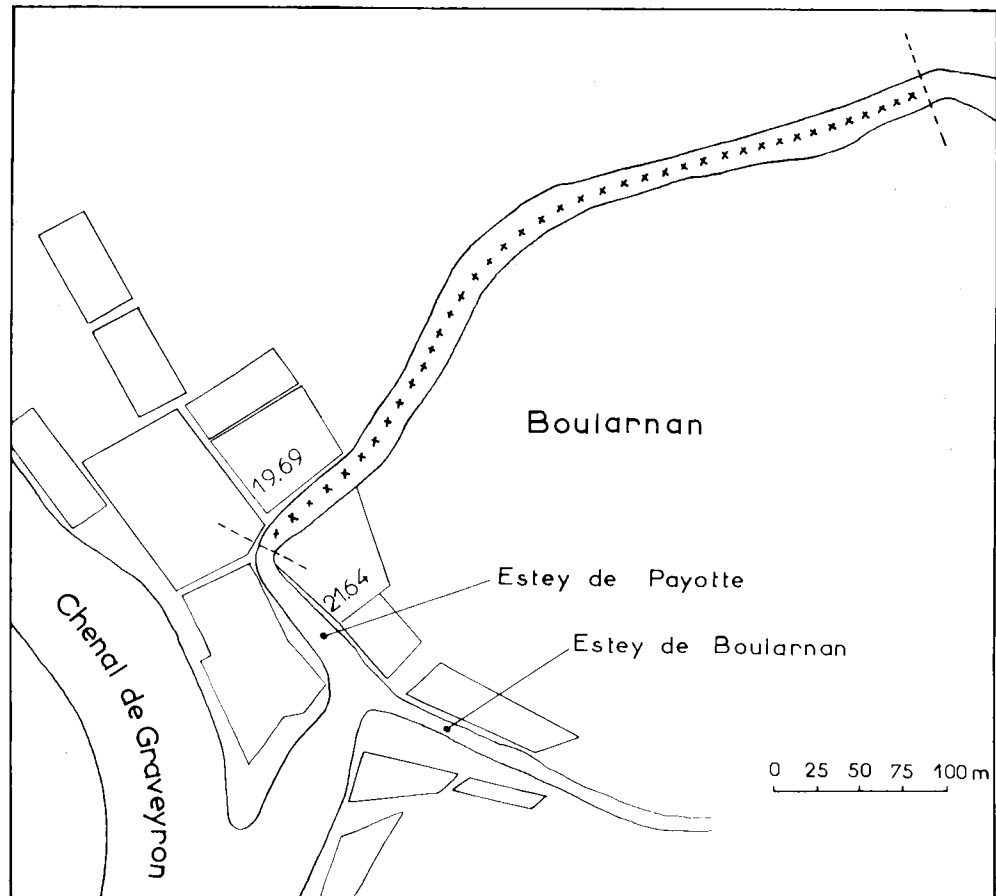


FIG. 1. — Gisement huître de Payotte (longueur 500 m, largeur 8 m). Traits en pointillé : limites de la zone classée ; les croix : huîtres plates seules.

paniers d'un volume total de 130 dm³, M. MARTEIL - Chef du laboratoire de biologie ostréicole de l'I.S.T.P.M. à Auray - avait dénombré 1 500 huîtres et 7 705 naissains dont 6 346 sur les coquilles). L'opération comportait un risque : la propagation de la maladie de la coquille (20 à 25 % d'individus atteints) mais il semblait limité par le fait de l'isolement relatif de l'estey. D'autre part il y avait lieu, au moment du semis, d'éliminer les bigorneaux perceurs et une partie des vieilles coquilles improductives, de prévoir un transport et une immersion rapides.

Devant les difficultés présentées par le tri, la section régionale se prononça pour l'ensemencement en « 18 mois » et chargea M. MAHÉO (Président du Syndicat des ostréiculteurs du Bassin d'Arcachon) de se procurer cette marchandise pour la somme de 160 000 anciens francs.

C'est ainsi que le 6 décembre 1959, 2 tonnes d'huîtres plates provenant du golfe du Morbihan (Séné) furent immergées à Payotte.

Sur les tableaux ci-après figurent nos observations, depuis cette date, sur les variations des conditions de milieu et l'évolution des huîtres natives et bretonnes. En résumé, après une mortalité brutale de 50 % des sujets importés, consécutive à une baisse de salinité dès l'immersion, l'expérience fut un succès à tous points de vue.

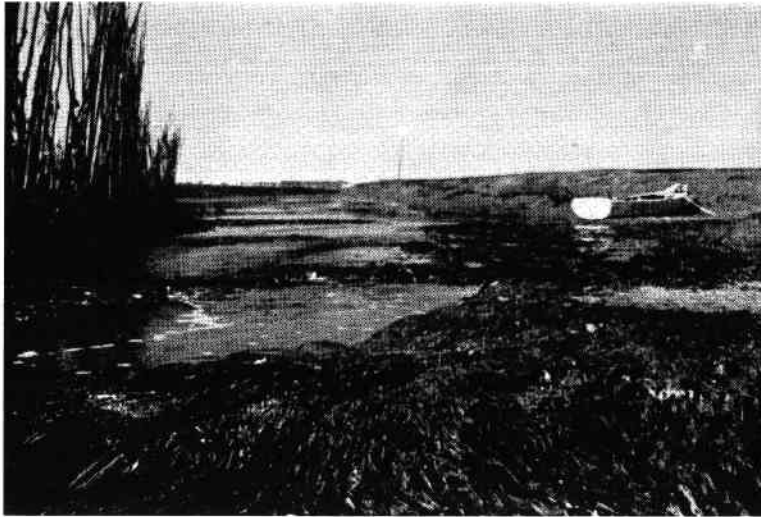


FIG. 2. — Estey de Payotte, partie aval-sud, gisement de plates (noter la présence de zostères).

Croissance excellente : au cours de la première année les sujets indigènes ont fait une croissance pondérale de 6 kg environ et les « 18 mois » bretons, de plus de 8,5 kg. Le naissain de 1959

Caractéristiques moyennes	8/XII/59 Bretonnes	28/III/60		4/X/63 Tout-venant	Fév. 1965 Tout-venant
		Natives	Bretonnes		
Poids au mille (en kg)	13,600	23,320	15,560	36,500	40,000
Poids vif (en g)	1 120	1 700	890	3 200	3 650
Index de condition	61	52	43	67	68
Longueur moyenne (en mm)	46,75	52,70	48,60	63,60	65,50
Maladie coquille (en %)	25	4	28	5	3
Coquilles saines (en %)	64	42	49	33	31
Naissains	100	27	56	25	17

Observations 1) Le 28 mars 1960, nous notons une mortalité apparente de plus de 50 % sur les huîtres plates bretonnes, beaucoup plus faible chez les huîtres plates natives. 2) Le 8/XII/61 nous remarquons que le fond de l'estey est tapissé de zostères marines et *Codium* qui emportent certaines huîtres hors de l'estey. Débris coquilliers. En amont le gisement semble très riche. En aval il y a davantage de coquilles vides. Mêlés aux huîtres on note des pétoncles (20 pétoncles pour 100 huîtres). 3) Très nombreuses huîtres en pousse le 4 octobre 1963. Les ostréiculteurs ont arraché les *Codium* fixés sur les coquilles. 4) La répartition des huîtres (en kg au mille) était la suivante en février 1965 : 10 à 25 kg : 30 % ; 30 à 50 kg : 46 % ; 55 kg et plus : 24 %. A cette date les huîtres sont inégalement réparties dans l'estey, plus abondantes sur la vase que sur le sable coquillier. Présence d'ascidies en grand nombre. En amont une zone favorable est susceptible d'êtreensemencée.

TABLE. 1. — Evolution des caractéristiques moyennes des huîtres du gisement de Payotte.

pesait en octobre 1960 plus de 9 kg le mille. En décembre 1959 un lot de 1 000 huîtres « tout-venant » pesait 16 à 17 kg ; le 4 octobre 1963 ce lot était composé de 700 jeunes d'un poids moyen de 20 à 21 kg, de 200 sujets de 3 à 5 ans de 36 à 37 kg et de 100 vieilles huîtres de 77 à 78 kg soit pour le tout-venant un poids moyen de 28 à 29 kg le mille.

Fixations accrues, variables évidemment selon les années : pour les années 1960, 61 et 62, pour 100 adultes on a compté, respectivement, 82, 104 et 25 naissains.

Qualité moyenne des mollusques dont l'index de condition tombé à 43 pour les huîtres importées et 52 pour les natives le 28 mars 1960, a varié normalement suivant les saisons. Au 4 octobre 1963 il est de 74 pour les vieilles huîtres, 68 pour les sujets de 3 à 5 ans, 51 pour les plus jeunes individus.

Bonne qualité des coquilles : en effet après une augmentation du pourcentage des valves touchées par la maladie de la coquille, qui passa en 1960 de 28 à 49 % pour le « 18 mois breton », de 4 à 20 % pour les arcachonnaises et qui était de 10 % pour les bretonnes d'un an en octobre 1960, nous assistons à une régression : 16 % pour le lot « tout-venant » pêché le 8/XII/61 et 0 à 5 % pour les différentes catégories examinées le 4/X/63.

Dates	S ‰		Températures	
	amont	aval	amont	aval
1959 janvier	21,06		8°	
» 30 décembre	11,67	11,78	11°	11°
1960 28 mars	22,27	22,09		
» 20 octobre	15,52	19,52	13°	13°
» 20 décembre	13,98	13,80	6°3	6°3
1961 16 mars	21,96	21,87	17°	14°7
» 8 décembre	25,28	25,64		
1963 28 mars		20,72		11°6
» 4 octobre	28,03	28,30		16°7
1965 17 février	23,22	24,65	7°	7°

TABL. 2. — Relevé des salinités et des températures au-dessus du gisement de Payotte (aux environs de la basse-mer). Ces salinités donnent une idée du régime d'automne-hiver-printemps à la basse-mer, par conséquent dans les conditions les plus défavorables.

Mois	S ‰	Températures
Janvier	26,2	7°
Février	26,9	8°
Mars	28,5	10°3
Avril	29,3	13°9
Mai	29,6	17°8
Juin	30,9	20°6
Juillet	32,1	22°1
Août	32,7	22°
Septembre ..	32,8	21°
Octobre	32,3	15°6
Novembre ..	30,6	11°6
Décembre ..	29,1	8°9

TABL. 3. — Salinités et températures moyennes mensuelles dans le chenal d'Arès pour la période 1954-1964.

Extension du gisement vers l'amont.

Ensemencé sur une longueur d'environ 300 m en décembre 1959, le lit de la « rouy des cou-toyes » est actuellement tapissé d'huîtres sur 500 m environ. En particulier nous en avons observé au-delà du coude marquant à la fois la limite du gisement classé et une ligne de crête de l'estey.

B - Prospections.

Tenant compte des modifications que le drainage des Landes et le déplacement des passes provoquent constamment dans les conditions physico-chimiques régnant dans la baie, sans négliger la surveillance des anciens bancs, nous avons recherché de nouveaux emplacements où l'apport d'huîtres adultes pourrait avoir des chances d'entraîner la fixation des jeunes et de permettre leur développement de façon moins sporadique. Voici le compte rendu succinct des visites effectuées.

Chenaux de l'Île et de Cousse. Deux hauts-fonds situés de part et d'autre du chenal de Girouasse, où l'on note des profondeurs de plus de 10 m, ont retenu notre attention.

Ils présentent les caractères communs suivants.

En forme de croissant, ils prolongent en pente douce les terres de Lahillon et des Moussettes. Par basse mer de vive eau ils sont couverts d'une hauteur d'eau moyenne de 0,50 m et sont limités à l'accore du chenal par un « à pic » de 2 à 3 m. Le fond est d'argile recouvert d'une couche de sable et de débris coquilliers. Le terrain est plat dans la partie constamment immergée et forme des dépressions dans la partie qui émerge. Le jour de notre visite, dans la première heure de flot, la salinité et la température étaient de S‰ : 28,35, T° : 11°.

Les deux hauts-fonds diffèrent en ceci :

celui de Lahillon entoure la pointe et épouse le coude du chenal d'Andernos ; le courant de flot y est violent et rapide ;

au contraire celui des Moussettes est légèrement convexe vers le crassat, à l'abri de la pointe ; nous avons pu constater qu'au flot des débris coquilliers soulevés par le courant tourbillonnaient au-dessus du platin.

L'existence des remous au flot et la propreté des fonds nous incitent à donner la préférence au platin des Moussettes. On y trouve d'ailleurs quelques vieilles coquilles d'huîtres plates témoins de l'existence d'une ancienne huîtrière. Cependant les facteurs suivants peuvent se révéler défavorables, et sont à vérifier : violence du courant de jusant qui ravine la partie émergente, présence de poissons prédateurs au voisinage.

La superficie du platin n'a pas été évaluée avec précision, elle doit être comprise entre 50 et 100 ares.

Chenaux de Courbey et Piquey. Nous n'avons pas prospecté à nouveau le haut-fond qui s'étend à l'ouest du Courbey en face de l'estey des Gardes par fonds de 2 à 3 m et où vivent des vernis (*Meretrix chione*) car la création d'un gisement d'huîtres plates y gênerait les pêcheurs.

Par contre M. DUPOUY (Président de la Fédération des syndicats d'ostréiculteurs-expéditeurs du Bassin d'Arcachon) nous a fait remarquer l'avancée vers l'est de la pointe du « Grand-Banc ». Les sables provenant de l'érosion de la partie sud du banc viennent s'y déposer. Ils sont fixés par des zostères. On manque encore de renseignements précis sur : la nature des courants de flot et de jusant, la présence de prédateurs et la gêne possible que provoquerait un gisement d'huîtres plates en cette zone.

Dans le chenal de Piquey de nombreux hauts-fonds mériteraient d'être exploités : celui qui est situé en face des parcs de la Villa-Algérienne nous paraît le plus favorable. Cependant ces bancs se déplacent vers le nord-est, et des travaux de fixation des sables seraient nécessaires avant de tenter un essai de création de gisement. Quelques zostères poussent ici et là dans la partie nord du banc émergent de la Villa-Algérienne, laissant espérer une stabilisation dans l'avenir ; plus au nord le banc s'abaisse et un grand platin stabilisé (fonds sableux avec touffes de zostères) s'étend au large de la passerelle en pente douce jusqu'à l'accore du chenal. Sur ces fonds vivent des coquilles St-Jacques (*Pecten maximus*). La salinité à basse mer le 27 février 1959 était de 28,62 ‰. C'est une zone calme avec remous soit au flot, soit au jusant, donc favorable semble-t-il ; inconvénients possibles : présence d'étoiles de mer, gêne pour les pêcheurs.

II. - COMPORTEMENT GENERAL DE L'HUITRE PLATE DANS LE BASSIN D'ARCACHON DE 1959 A 1964.

a) **Sur les anciens gisements naturels.** On continue à noter la présence d'huîtres plates naturelles mêlées aux portugaises sur les anciens gisements d'Audenge, du Verdura, à la base des ouvrages de la Vigne... Mais elles sont plus denses à Comprian et au Betet (chenal de Gujan) (fig. 3).

Une pêche à la drague effectuée le 7 octobre 1960 dans la partie aval du chenal de Comprian nous avait montré la richesse en huîtres adultes et en naissains. Nous avons compté 164 naissains pour un volume de « tout-venant » correspondant à 100 sujets adultes.

Une nouvelle pêche le 17 février 1961 montrait une mortalité pendant l'hiver de l'ordre de 30 % environ. Par trait de drague on comptait en moyenne 83 huîtres et 56 naissains vivants.

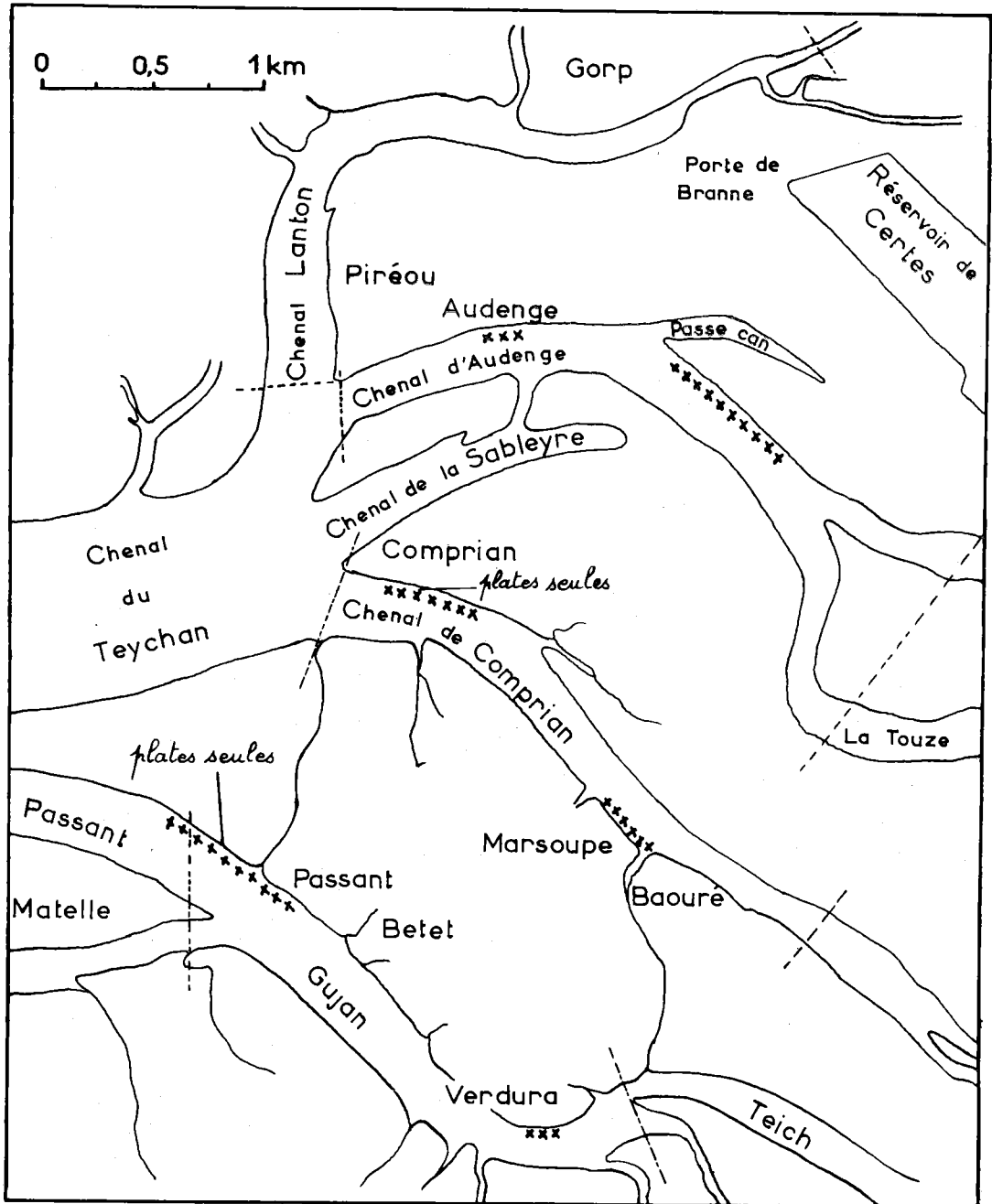


FIG. 3. — Gisements naturels d'huîtres portugaises de la zone orientale du Bassin d'Arcachon. Traits en pointillé : limites des zones classées ; les croix indiquent la présence d'huîtres plates ; noter qu'en deux secteurs on trouve seulement des plates.

Le 7 décembre 1961 ce chiffre tombait à 58 adultes et 39 naissains de 25,5 mm. Les caractéristiques du lot étaient les suivantes :

Poids total ..	33,820 kg	Longueur moy.	55 mm	Coefficient de qualité	86
Poids coquilles	25,480 »	Largeur moy.	50,10 »	Etat mollusques	gras
Poids chair ..	3,510 »	Epais. moy. ...	19,85 »	Etat coquilles	80 % saines,
Poids sec ..	0,740 »				20 % chambrées et polydorées.

b) Sur les parcs. Depuis 1959 d'importantes quantités d'huîtres plates ont été importées de Bretagne. En 1959 en particulier plusieurs centaines de tonnes de sujets d'origines diverses d'un poids moyen au mille de 18 à 20 kg furent immergées. Une bonne partie des huîtres dites sauvages provenaient des vasières du golfe du Morbihan. Malgré leur très bonne apparence un assez fort pourcentage d'individus présentaient les premiers signes de la maladie de la coquille. Toutefois il n'y eut de déboires que sur les concessions où elles furent reparquées pendant plus d'un an. Dans les autres cas elles donnèrent satisfaction. Dès mars-avril 1959 elles poussèrent, comme les natives, dans d'excellentes conditions (salinités et températures élevées). En 1960, contrairement aux gryphées, une croissance importante des plates fut notée au printemps et en été. Des bretonnes d'un poids inférieur à 10 kg le mille, semées au printemps au Courbey, pesaient 40 kg le mille au mois de septembre. Les hivers pluvieux de 1960-61 et froid de 1962-63 causèrent des mortalités mais la croissance se manifesta dès que les conditions de milieu redevinrent favorables.

En ce qui concerne la reproduction nous avons observé :

sur les tuiles, des récoltes faibles dues aux mortalités qui sévirent en juillet-août (malgré de très bonnes fixations en 1960 et 1962) et aux fixations médiocres en 1963 ;

sur les collecteurs naturels, dans les chenaux (débris coquilliers) *ou même sur les huîtres des gisements et des parcs à niveau bas*, on a des fixations beaucoup plus importantes qu'autrefois. C'est à partir de 1962 que ce phénomène a attiré l'attention des parqueurs ; ils ont attribué ce naissain aux huîtres « sauvages » et le vendent sous cette dénomination.

Il faut y voir, me semble-t-il, d'une part l'action du milieu (salinités relativement plus fortes au fond, lors des années pluvieuses), le fait de l'augmentation du stock des reproducteurs et aussi dans certains cas, comme l'a montré MARTEIL dans sa thèse sur l'écologie des huîtres du Morbihan, « la modification de la couverture biologique des fonds » provoquée par l'apport d'huîtres adultes : « c'est à l'emplacement du semis et là seulement que se fixèrent de nombreuses larves sur les mollusques vivants ou les coquilles ».

III. - NOUVEAU PROTOCOLE DE TRAVAIL PROPOSE.

Le programme fixé en 1959 a été partiellement réalisé.

Sur le plan administratif.

Il reste à obtenir l'extension de la limite amont du gisement classé de Payotte et sa gestion par la section régionale. L'idée du classement et de la gestion du « Petit-Nice » a été abandonnée pour diverses raisons (surveillance, conflit avec le tourisme...).

Il faudrait entamer la procédure de classement et de demande de gestion de nouveaux fonds.

Sur le plan des travaux.

Compte tenu de l'expérience réussie de Payotte, que la section régionale a menée par autofinancement, il semble souhaitable d'immerger sur les emplacements existants de Payotte, Comprian et le Betet (chenal de Gujan), une vingtaine de tonnes de produits bretons. Il est évident qu'il faut un tonnage important de « tout-venant » dragué sur des gisements naturels pour obtenir une quantité notable d'huîtres mères.

A Comprian et le Betet plus particulièrement, les fonds doivent être préparés avant semis par enlèvement de vieilles coquilles, destruction des ennemis et parasites.

Enfin à l'approche de la saison de reproduction il serait opportun de herser les fonds et de jeter des collecteurs propres.

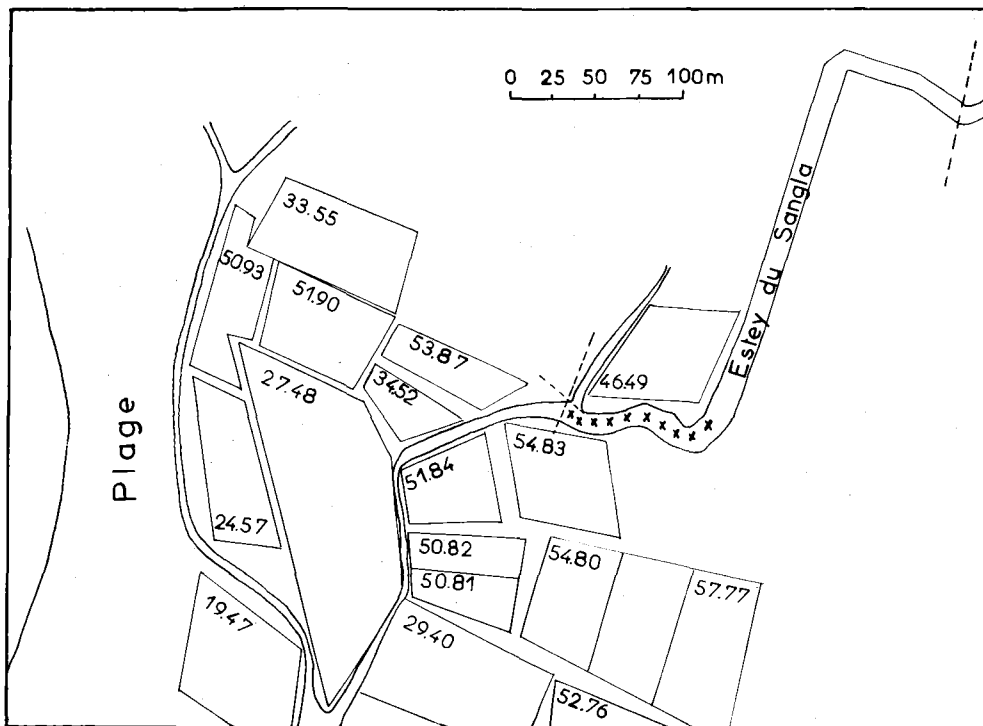


Fig. 4. — Le Sangla, réserve d'huîtres mères plates et portugaises (longueur 395 m, largeur 10 m, superficie 39,50 ares). Traits en pointillé : limites de la réserve ; les croix : zone prévue pour l'immersion d'huîtres plates.

Depuis le 7 février 1964 l'évolution a continué dans le même sens : prospérité des gisements naturels, bonne condition des mollusques en général, mais déficit des récoltes sur les tuiles (seuls les collecteurs immergés en fin juin à niveau bas et à proximité du gisement naturel du Betet ont conservé une cinquantaine de naissains).

Sur le plan administratif il faut noter :

l'arrêté ministériel du 5/XII/64 qui a classé en réserve d'huîtres plates et portugaises l'« anse du Sangla » (fig. 4) ;

la reconduction jusqu'en 1975 de l'arrêté du 29 juin 1955 confiant la gestion des bancs naturels huîtriers d'Audenge, Comprian et Gujan à la section régionale du C.I.C. ;

l'octroi d'une subvention de 40 000 F à la section régionale pour la réalisation du programme de travail proposé, en particulier l'immersion de produits bretons sur les emplacements anciens de Payotte, Comprian, Betet et dans l'estey du Sangla.

La réalisation de cette tranche de travaux ne s'opposera pas à l'amodiation ultérieure de nouvelles zones sur des hauts-fonds de cotes variant de — 1 à — 4 m. Il sera toujours possible de prélever des huîtres sur les anciens gisements pour tenter d'en créer de nouveaux.